

Villers
-le-
Bouillet



Le **4530**

Un vent d'information

24 - JANVIER 2020

Le Plan de Cohésion Sociale lancé ! - P. 6

L'école communale
recrée sa cour
p. 12

Les règles pour bien
se stationner
p. 9

Une prime pour
la stérilisation et
l'identification des chats
p. 5

Nous allons donner vie à votre Magazine Communal avec la Réalité Augmentée...



GRÂCE À ADMENTED DÉCOUVREZ QUEL CONTENU
DIGITAL SE CACHE DANS VOTRE MAGAZINE COMMUNAL !
(vidéo, 3D, galerie photos, photo 360°, site internet, ...)



Bulletin d'information communal

Nous allons **DONNER VIE** à votre Magazine Communal
AVEC LA RÉALITÉ AUGMENTÉE...



ADmented

GRÂCE À ADMENTED DÉCOUVREZ
QUEL CONTENU DIGITAL SE CACHE
DANS VOTRE MAGAZINE COMMUNAL !

[vidéo, 3D, galerie photos, photo 360°, site internet,...]

PARTANT POUR UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE ?

1/ Téléchargez gratuitement...

A l'aide de votre smartphone ou tablette,
l'application **ADmented** (disponible sur Google Play
et l'App Store).



2/ Parcourez votre magazine...

Par ce logo, au fil des pages, vous repérez
rapidement les pages enrichies.



3/ Scannez la page entière...

Et cliquez sur une des icônes
qui vous emmènera vers le lien
se trouvant derrière.



Belle surprenante et
enrichissante découverte
avec ADmented.

Regifo
Edition



Bulletin d'information communal Villers-le-Bouillet

Sommaire

→ Édito – Horaires d'ouverture de l'administration	3
→ La Commune à la loupe	5
→ Plan de Cohésion Sociale	6
→ CPAS	7
→ La Commune à la loupe	8
→ Police	9
→ Programme Stratégique Transversal	10
→ Agence de Développement Local	11
→ Dans nos écoles	12
→ Agenda/ Etat Civil	13
→ Parlons politique	14

Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

Régie publicitaire :

Sprl REGIFO Editions
Tél. 071/74.01.37

Prochaine parution du 4530 :

Fin mars 2020

Informations à envoyer

pour le 5 février 2020 au plus tard

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

www.villers-le-bouillet.be



Commune de Villers-le-Bouillet
Commune de Villers-le-Bouillet Service jeunesse

Malgré le souci d'exhaustivité, les informations reprises dans le bulletin d'information communal le sont à titre indicatif. Elles ne peuvent engager la responsabilité de la Commune de Villers-le-Bouillet.

2019 est derrière nous.

Une année durant laquelle votre nouveau collège communal, émanation de la volonté d'une majorité de Villersois à l'issue des élections d'octobre 2018, s'est attaché à arrêter ses priorités.

Les idées et les projets sont nombreux.

Certains sont en phase de concrétisation, et des résultats tangibles sont annoncés.

Un peu de patience est nécessaire car, quels que soient l'intelligence et l'enthousiasme que l'on met dans ses projets, les procédures légales et administratives ont pour conséquence qu'il faut du temps entre le moment où une idée germe, et celui où elle est concrétisée.

Comme promis, un distributeur de billets sera prochainement installé dans le centre du village, pour pallier la disparition de nos dernières agences bancaires. Les travaux pour réaménager nos cimetières et adapter leur gestion aux nouvelles normes (interdiction des herbicides, notamment) sont planifiés et en cours.

Notre ancien éclairage public énergivore a été remplacé par du LED, plus fiable et plus performant, mais surtout synonyme d'économies conséquentes, sur le long terme.

Les projets de plus grande envergure progressent également : c'est ainsi que le ministre compétent nous a accordé la première tranche du subside dans le cadre de la conception de votre future salle polyvalente (« maison rurale de l'entité »), l'idée étant de mettre un lieu neutre et de qualité à disposition de l'ensemble des Villersois et de leurs associations.

Le collège réfléchit également, en multipliant les contacts avec divers opérateurs et investisseurs, à la reconversion du site de l'ancienne administration communale, jusque-là laissée à l'abandon.

De nombreuses démarches sont aussi initiées pour valoriser et dynamiser notre zoning industriel.

Bref, le nouveau collège, composé de personnes qui considèrent que leurs différences sont source de richesse lorsqu'elles débouchent sur un consensus profitable à tous, s'active pour apporter du neuf à Villers-Le-Bouillet, tout en sauvegardant sa ruralité.

Si nous parlons de décisions profitables à tous, c'est parce que nous sommes pleinement conscients que les projets que nous portons n'ont de sens que s'ils améliorent votre quotidien.

C'est l'essence même de la notion d'intérêt général.

Soyons assurés que nous y sommes attentifs, et que nous le resterons.

Nous vous souhaitons très sincèrement le meilleur pour 2020.

François Wautelet, Bourgmestre
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,
Brigitte Simal, Echevin(e)s
Philippe Ancion, Président du CPAS

Crédits photos : Agence de Développement Local (p. 11) - Commune de Villers-le-Bouillet (pp. 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10) - Ecole communale de Villers-le-Bouillet (p. 12) - Ecole Saint-Martin (p. 12) - PCDN (p. 5) - Les pépites de pimprenelle (p.11) - Province de Liège (p. 7) - Zone de police Meuse-hesbaye (p. 9)

Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 à 12h	8h30 à 12h	-	8h30 à 12h	8h30 à 12h
Après-midi	-	-	13h30 à 19h	-	-

Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement.

SEMFIX

PLUS DE 35 ANS D'EXPÉRIENCE
TOUT POUR LA FIXATION

Magasin de produits de fixation & outillage

Pour particuliers & professionnels

- Le plus grand choix du pays en fixations et visserie pour le bois.
- Le seul spécialiste toutes marques en cloueuses & agrafeuses.
- Le plus grand choix de la région, à essayer en magasin.
- Des spécialistes pour vous conseiller.
- Réparations & prêts de machines.
- Service après-vente garanti.

Zoning de Fernelmont

Rue du Grand Champs, 3 - 5380 FERNELMONT
Tél.: 081/835.101 Fax: 081/835.102 info@semfix.be

DEWALT

skafert

FEESTOOL

Proxyle

Wagner

metabo

FREEMA

Lamelle

ONIK

Graco

BOSTITCH

Skil

www.semfix.be



SPRL **GILLES
FASTRÉ**

NETTOYAGE INDUSTRIEL
VIDANGE & DÉBOUCHAGE

GILLES FASTRÉ

GSM : 0479/75.38.96

GSM : 0475/71.89.82

MAIL : GILLES.FASTRE@HOTMAIL.COM

WEB : WWW.SPRL-GILLESFASTRE.BE

RUE DE LA SABLIÈRE 38C/3

4530 FIZE-FONTAINE

7J/7 • 24H/24

TVA : BE0 721 467 786

AGRÉÉ RÉGION WALLONNE

NETTOYAGE INDUSTRIEL • VIDANGE (FOSSE, DÉGRAISSEUR, PUIT...)
DÉBOUCHAGE CANALISATIONS • CURAGE ÉGOUTS • INSPECTION CAMÉRA
NETTOYAGE VOIRIES • TERRASSEMENT • TRAVAUX AGRICOLES • TRANSPORT...

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la spri REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Eric se fera un plaisir de vous rencontrer.
0498 / 53 88 48

Grand Merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats !





Concours du Cercle des Jeunes Naturalistes

Tu as entre 5 et 15 ans ? Tu aimes la nature, tu veux la découvrir, la partager avec ta classe, tes parents et ta famille ? Alors viens nous rejoindre dans la nouvelle section CJN sur la Province de Liège.

Nous organisons des activités naturalistes dans les écoles et des excursions guidées familiales.

Notre section a aussi besoin d'un logo, et là, c'est à toi de jouer.

Pour cela, nous t'invitons à créer le logo de la section. Voici les consignes à respecter :

- reprendre le thème du moineau (domestique ou friquet) pour le réaliser
- réaliser soit un dessin, soit un montage photo réalisé par toi
- n'oublie pas d'y intégrer les initiales CJN (Cercle des jeunes naturalistes) avec le sigle des CNB représenté ci-dessus (Cercles des Naturalistes de Belgique asbl)

Tu envoies ta réalisation à cinlesmoineaux@outlook.be avant le 29 février 2020.

Les trois meilleurs logos sélectionnés par un jury recevront un prix nature. Le vainqueur du concours verra la publication de son logo dans « L'Erable », notre bulletin trimestriel et toute sa classe bénéficiera, dans son école, d'une animation nature gratuite.



Une prime pour la stérilisation et l'identification des chats domestiques

Une nouvelle prime voit le jour à Villers-le-Bouillet ! Les habitants de la commune peuvent maintenant bénéficier d'une aide d'un montant de 10€ pour la stérilisation et/ou l'identification des chats domestiques.

Les ménages domiciliés à Villers-le-Bouillet peuvent bénéficier d'une toute nouvelle prime. Le Conseil communal, lors de sa séance du 24 octobre, a décidé d'octroyer une aide à la stérilisation et à l'identification des chats domestiques, des pratiques obligatoires depuis le 1er novembre 2017.

La Commune de Villers-le-Bouillet offre dès lors une prime de 10€ par stérilisation ou identification de chat domestique. La prime ne concerne que deux chats au maximum par ménage et par année civile. Elle peut être attribuée en 2019 pour tout acte réalisé depuis le 1er septembre 2019 au plus tôt.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prime, le ménage demandeur doit compléter le formulaire de demande disponible sur le site internet communal (www.villers-le-bouillet.be) ou sur simple demande auprès de Madame Cécile Charlier, Service Cadre de Vie (085 616 278). Le formulaire doit être signé et cacheté par le vétérinaire ayant pratiqué l'intervention. Trois documents doivent accompagner la demande : la note d'honoraires originale émise par le vétérinaire et adressée au demandeur, avec preuve de paiement ou facture acquittée, une copie du carnet vétérinaire et une copie de la carte d'identité du demandeur. Les demandes de prime doivent être introduites au plus tard le 1er octobre 2020 par mail à cecile.charlier@villers-le-bouillet.be ou par courrier postal ou remis à l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.



Les Chroniques du PCDN

Le PCDN vous remercie pour votre participation massive à notre Fête de l'arbre. C'était un plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous. Vous avez été nombreux à visiter les différents stands et à participer aux ateliers qui étaient proposés. Merci !

(1) « Bombes végétales »

Cette animation semble avoir ravi petits et... grands. Vous êtes nombreux à vous inquiéter pour le devenir de nos fleurs sauvages, que ce soit pour des aspects paysagers, pour des intérêts personnels ainsi que pour la survie de nos insectes pollinisateurs. Alors rien que pour vous, voici un petit rappel des matériaux et de la marche à suivre.

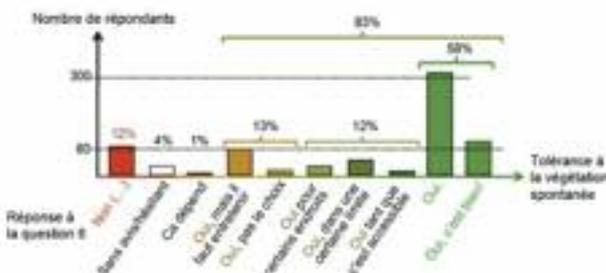
Prélevez un peu de terre glaise et confectionnez une boule de la taille d'une noix. Incorporez-y le terreau, un volume équivalent deux fois celui de la terre glaise devrait suffire. Une fois le mélange homogène, l'aplatir dans le creux de la main et réaliser une petite coupelle. Il ne reste plus qu'à y déposer une dizaine de graines, à la refermer et lui redonner la forme d'une petite boule. La bombe végétale est prête !

(2) « Comment les Wallons perçoivent-ils la végétation spontanée ? »

Votre intérêt pour cette animation nous a fait penser à une étude réalisée par la Région wallonne visant à comprendre la position des citoyens par rapport à la gestion de cette végétation spontanée encore souvent appelée « mauvaises herbes ».

Il apparaît que seuls 12 % des répondants sont opposés à l'idée que les espaces communaux prennent un aspect plus naturel, alors que 58 % y sont réellement favorables. Entre ces deux extrêmes, on trouve une série de réponses intermédiaires, des personnes plus ou moins d'accord avec cette idée mais désireuses de certaines restrictions (choix des sites, type de végétation, gestion, ...).

Et vous, quelle est votre opinion ?



Au sein de la commune, vos responsables et le service de voirie mettent tout en œuvre pour répondre aux injonctions de la Région wallonne en matière de gestion différenciée des talus. Les efforts consentis portent déjà leurs fruits puisque près de 150 espèces différentes se rencontrent sur nos talus. On peut aussi par exemple signaler que certaines populations de la Knautie des champs (*Knautia arvensis*), une espèce en déclin en Wallonie, se maintiennent sur certains talus de l'entité. De plus cette année, la présence d'une orchidée, l'Epipactis à larges feuille (*Epipactis helleborine*), une espèce protégée en Belgique, nous a été signalée à Vieux-Walleffe.



Les gagnants du concours

Lors de la Fête de l'arbre, vous êtes nombreux à avoir participé au concours afin de remporter un prunier « Altesse simple » (prune de Namur). Voici le nom des lauréats :

- Geoffrey Chevert
- Maud Massart
- Yves Brene
- Benoit Brouwers
- Delphine Gilet
- Flore Delarue
- Alexandre Bleret
- Romain Maesen
- Séverine Bouchat
- Miliam Muller



La Cohésion sociale pour tous !

Mise en place du premier Plan de Cohésion sociale

Le 21 novembre 2018, la réforme du Plan de Cohésion sociale (PCS) initiée par la Ministre des Pouvoirs locaux a été adoptée par le Parlement wallon. Grâce à ce nouveau décret, le nouveau plan permet à toutes les communes de se porter candidate à l'octroi d'un subside pour réaliser leurs objectifs et ainsi assurer le bien-être social, économique et culturel de chaque citoyen wallon.

La Commune de Villers-le-Bouillet n'allait pas laisser passer cette occasion et a donc décidé de tenter sa chance. Sur base de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux et du Plan communal de Développement rural (PCDR), un projet de plan a donc été élaboré avec le CPAS et présenté au Conseil communal du 30 avril dernier avant son envoi à la Direction de la Cohésion sociale (DiCS) pour approbation.

Après quelques mois d'attente, nous recevons la bonne nouvelle : le Gouvernement wallon, réuni en sa séance du 22 août 2019, a approuvé notre plan de cohésion sociale pour la programmation 2020 – 2025.

Le premier Plan de Cohésion sociale va bientôt voir le jour à Villers-le-Bouillet, son démarrage officiel étant programmé ce 1er janvier 2020.

Un Plan de Cohésion sociale, qu'est-ce que c'est ?

Définition de la cohésion sociale : « Ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux Droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ».

Un Plan de Cohésion sociale est un plan transversal local qui vise à favoriser la cohésion sociale sur le territoire communal et à :

- D'un point de vue individuel : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.
- D'un point de vue collectif : contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Les droits fondamentaux :

1. Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. Droit à la santé
4. Droit à l'alimentation
5. Droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. Droit à la mobilité

Et concrètement ?

Grâce à un subside de la Wallonie et un budget communal, des actions vont être développées en collaboration avec le CPAS au cours de la programmation 2020 – 2025 : onze actions réparties en six axes (sur les sept proposés par le Pouvoir subsidiant) dont notamment le développement du projet de soutien scolaire solidaire, la création d'un salon de l'emploi, un soutien aux associations présentes dans le secteur de l'aide alimentaire, la facilitation de l'accès à la culture, des activités pour personnes isolées ou bien encore la mise en place d'un deuxième moyen de transport de proximité.

Afin de mener ces nouvelles actions à bien, le Collège communal a donc désigné un chef de projet qui veillera à la préparation et la coordination de ses actions ainsi que leurs mises en œuvre en activant différents partenariats.

Bon à savoir :

Il est important de souligner qu'il s'agit ici d'un travail de construction, rien n'est figé et peut-être modifié ensemble en cours de programmation. Pour preuve, une action PCS aura comme objectif d'améliorer le plan en favorisant la participation citoyenne.

Un espace de parole sera donc prévu à cet effet et permettra aux citoyens et aux partenaires d'exprimer leurs avis sur les actions en cours mais aussi d'émettre des suggestions.

Pour toute information complémentaire :

Mickaël LHOMME – Chef de projet - Plan de Cohésion sociale

Rue des Marronniers , 16 – 4530 Villers-le-Bouillet

GSM : 0479 95 14 76 - Tél. : 085 616 281 - Fax : 085 616 298

mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be - www.villers-le-bouillet.be



Le Plan de Cohésion sociale de Villers-le-Bouillet dispose également de sa propre page Facebook « PCS Villers-le-Bouillet » (anciennement Service Jeunesse Villers-le-Bouillet), n'hésitez pas à visiter cette page, à l'aimer et à inviter des amis à l'aimer.

Cohésion sociale à Villers-le-Bouillet

Un premier salon de l'emploi et de la formation à Villers-le-Bouillet

Le salon de l'emploi et de la formation est une initiative de l'Administration communale de Villers-le-Bouillet, dans le cadre de son plan de cohésion sociale, en partenariat avec l'Agence de Développement Local et le CPAS.

Lors de cette journée, vous pourrez :

- **Rencontrer des employeurs** de votre région ;
- **Découvrir des formations** dans de nombreux domaines ;
- **Rencontrer divers organismes de formation**, de création d'activités ;
- **Recevoir des conseils** pour trouver et/ou réorienter votre voie professionnelle.

Et tout cela, dans un seul et même lieu !

Infos pratiques

Quand ? Mercredi 18 mars 2020 de 13h30 à 19h00.

Où ? Lieu à déterminer.

Entrée gratuite et possibilité de transport pour les personnes non-motorisées.

Cet évènement a pour but d'offrir à chacun un tremplin vers son potentiel nouveau défi professionnel. Il sera dès lors important de se munir d'un CV actualisé en plusieurs exemplaires. Une lettre de motivation sera un atout supplémentaire.

N'hésitez pas à contacter le Plan de Cohésion sociale au 085 616 281 ou bien encore l'Agence de Développement Local au 085 308 823 pour toute information complémentaire.



Entrepreneurs villersois, entrepreneures villersaises,
 Vous êtes à la recherche de la perle rare ? Vous souhaitez engager un profil particulier ? Ou vous cherchez un(e) étudiant(e) disponible durant les vacances scolaires ?

Nous vous proposons de disposer d'un stand lors de la première édition du Salon de l'Emploi le 18 mars prochain. Vous pourrez ainsi faire passer des entretiens d'embauche aux visiteurs motivés.

Nous vous invitons à vous manifester auprès de l'Agence de Développement Local (ADL) au 085 30 88 22 ou 23 ou par mail à adl@villers-le-bouillet.be.

Ensemble, dynamisons l'économie villersoise !

Initiation des villersois aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à Internet grâce au MobiTIC



Envie de découvrir Internet et les technologies numériques sans contrainte, ponctuellement, et dans une ambiance conviviale ?

Rejoignez-nous aux animations MobiTIC, organisées par le C.P.A.S. en collaboration avec l'Administration communale de Villers-le-Bouillet. Celles-ci sont accessibles à tous à partir de 18 ans : travailleurs, pensionnés, demandeurs d'emploi, ...

"MobiTIC, qu'est-ce que c'est ?"...

Concrètement, une équipe d'animateurs de l'Espace Qualité Formation de la Province de Liège se déplace dans votre commune avec le matériel informatique



nécessaire pour vous faire découvrir les nombreuses possibilités offertes par Internet.

Saviez-vous par exemple que, grâce à cette technologie, vous pouvez très facilement discuter avec votre famille ou vos amis, leur envoyer des messages, échanger des photos mais aussi les voir et discuter avec eux, même à l'autre bout du monde ? Et **gratuitement** ! Vous pourriez également faciliter votre vie quotidienne en commandant vos courses en ligne et (en vous les faisant livrer à domicile), en recherchant toutes sortes d'informations pratiques comme les heures d'ouverture d'un magasin, le numéro de téléphone du médecin de garde, des renseignements sur un sujet qui vous passionne, ... Et petit à petit, vous vous retrouverez à réserver un voyage en ligne, à effectuer vos virements bancaires, à stocker vos photos et à participer activement à la vie du web !

Venez nous rejoindre ! Seul, avec votre compagne ou compagnon, un(e) voisin(e), ou encore un(e) ami(e), tentez le coup ! Vous verrez que le monde numérique est accessible à tous.

En pratique...

A partir de 2020, des ateliers seront proposés dans votre commune.

Pour connaître les sujets proposés et vous inscrire à l'une ou l'autre séance, prenez directement contact avec Martine PAQUOT, agent d'insertion du C.P.A.S., au 019 67 92 00.

Chaque animation est ponctuelle et ne dure qu'une demi-journée, il est donc possible de se faire un programme "à la carte".

La plupart des modules sont ouverts à tous, d'autres requièrent quelques prérequis liés à l'utilisation basique d'un ordinateur (manipulation de la souris, connaissance des termes informatiques de base), nos partenaires pourront vous renseigner à ce sujet.

Si vous ne disposez pas de matériel, pas de souci, nous le mettrons à votre disposition !

Vous retrouverez de nombreuses informations sur le site Internet : www.mobitic.be.



Un nouveau sac bleu au contenu élargi



Un nouveau sac bleu au contenu élargi !

Depuis ce 1er décembre 2019, le sac bleu PMC peut contenir plus de

déchets pour pouvoir recycler toujours plus.

Qu'est-ce qui change exactement ?

Vous pouvez désormais ajouter les emballages en plastique rigide dans votre sac bleu, à savoir les barquettes, ravières, pots en plastique, pots de fleurs, ...

Le nouveau sac transparent permet de collecter les emballages en plastique souple, à savoir les films, sacs et sachets en plastique.

Comment et où se procurer des sacs transparents ?

Les rouleaux de sacs transparents seront **disponibles dès le 15 janvier 2020** dans les supermarchés des 65 communes concernées.

Pourquoi 2 sacs ?

A l'heure actuelle, notre centre de tri n'est pas équipé pour accueillir les emballages en plastique souple et rigide dans un même sac. Une phase de transition est nécessaire pour que l'infrastructure d'Intradél s'adapte... Dans un futur proche, le sac bleu seul suffira pour collecter l'ensemble des emballages.

Un achat groupé non communal

Les habitants de Villers-le-Bouillet ont reçu un toutes-boîtes courant novembre relatif à un achat groupé en gaz et en électricité via le fournisseur Mega. Cette publicité de la DH, La Libre et Mr Energie renseignait un achat groupé communal. La Commune de Villers-le-Bouillet tient à préciser qu'elle n'est pas à l'origine de cette centrale d'achat, initiative entièrement privée.

Saison 2020 du Resto Villerois



Le Resto Villerois viendra encore en aide aux personnes les plus démunies de notre entité cet hiver

en leur offrant un colis rempli de denrées alimentaires non périssables ou surgelées.

Les inscriptions seront enregistrées le vendredi 27 décembre entre 10h et 11h30 au sein de l'ancien bureau de police situé à côté de l'ancienne administration communale, rue de Waremmes 17. Les distributions s'effectueront tous les mardis du 7 janvier 2020 au 31 mars 2020 au même endroit.

Pour toute information, contactez Annie Hinand au 0496 62 08 68.

Venez réfléchir au bien-être des seniors

Venez réfléchir avec nous, sur le terrain, au bien-être des seniors de Villers-le-Bouillet !

La commune de Villers-le-Bouillet a rejoint le projet GAL Ami Des Aînés. Celui-ci consiste à mettre en place des actions pour bien vieillir sur le territoire du GAL Jesuishesbignon.be composé de 11 communes.

Nous sommes dans la phase de diagnostic et nous avons besoin de vous pour explorer, dans vos rues et villages, les trottoirs, les accès spécifiques aux aînés, les espaces conviviaux, les accès aux commerces... tous ces aménagements qui rendent la vie agréable aux seniors.

Nous vous donnons donc RDV **le 17/01/2020 à 9h00 à l'Administration Communale de Villers-le-Bouillet** pour une marche exploratoire d'environ 2-3kms au total. Nous terminerons celle-ci par une boisson chaude.

L'inscription est souhaitée auprès de Cédric Willemms au 085 308 827 ou par mail à cedric.willemms@villers-le-bouillet.be.

La Commune recrute !

La Commune de Villers-le-Bouillet recrute sous convention de bénévolat, du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale pendant le temps de midi.

MISSION :

- Il s'agit d'effectuer la surveillance des élèves de l'école, durant le temps de midi ;
- Les prestations s'effectuent 4 heures par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h 25 à 13 h 25, à l'implantation primo-gardiennne de l'Ecole communale, Rue de Waremmes 5 ;
- Les prestations débutent dès l'acceptation de la candidature pour se terminer le mardi 30 juin 2020 – il n'y a pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de remplacement des jours fériés ou les jours de conférences pédagogiques.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

L'offre détaillée est disponible sur le site internet de la Commune www.villers-le-bouillet.be.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Odile MARLER à l'administration communale, durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 085 616 287.

Le stationnement



..." Mais monsieur l'agent, ça fait dix ans que j'habite ici et 10 ans que je me gare comme ça !

Tout le monde se gare comme ça dans le village ! "...



..." J'en ai pour deux minutes ! "...

Ce sont malheureusement des réponses auxquelles sont souvent confrontés nos policiers lorsqu'ils tentent de rappeler les règles existantes en matière de stationnement aux citoyens garés en infraction.

Dans un but préventif, d'initiative ou suite à des doléances, les membres de notre antenne de police vont au contact des propriétaires des véhicules mal stationnés, rédigent éventuellement des avertissements ou verbalisent selon les cas.

Si tous les stationnements illicites ne sont pas forcément source de danger immédiat et flagrant, le fait d'être en infraction aux règles et lois qui régissent notre société démocratique ne peut en aucun cas devenir la norme !



Nous rappelons donc aux citoyens villerois les règles essentielles du code de la route en matière de stationnement en agglomération, à savoir :

1. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être rangé à droite par rapport au sens de la marche. Toutefois, si la chaussée est à sens unique, il peut être rangé de l'un ou de l'autre côté.

ent dans les règles

2. S'il s'agit d'un accotement que les piétons doivent emprunter, une bande praticable d'au moins un mètre cinquante de largeur doit être laissée à leur disposition du côté extérieur de la voie publique. Si l'accotement n'est pas suffisamment large, le véhicule doit être rangé partiellement sur l'accotement et partiellement sur la chaussée. A défaut d'accotement praticable, le véhicule doit être rangé sur la chaussée.

3. Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment sans préjudice de l'article 23.4 sur les trottoirs et, dans les agglomérations, sur les accotements en saillie, sauf réglementation locale.



4. Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment sur les passages pour piétons, sur les passages pour cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs à deux roues et sur la chaussée à moins de 5 mètres en deçà de ces passages.

5. Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment aux abords des carrefours, à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché de la chaussée transversale, sauf réglementation locale.



6. Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement sur la chaussée lorsque celle-ci est divisée en bandes de circulation, sauf aux endroits pourvus du signal E 9a ou E 9b.

7. Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement lorsque la largeur du passage libre sur la chaussée serait réduite à moins de 3 mètres.



8. Les usagers doivent se conformer aux signaux lumineux de circulation, aux signaux routiers et aux marques routières, lorsque ceux-ci sont réguliers en la forme, suffisamment visibles et placés conformément aux prescriptions du [...] règlement [général ou local].



9. Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement aux emplacements de stationnement signalés comme prévu à l'article 70.2.1.3°.c), sauf pour les véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte spéciale visée à l'article 27.4.1 ou 27.4.3.



Il ne s'agit ici que d'un très bref résumé des infractions le plus souvent constatées par nos services et qui sont malheureusement monnaie courante dans les différents villages de l'entité.

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules que, outre le fait d'être en infraction, en cas d'accident de la route à un endroit où un véhicule mal stationné se trouve, la responsabilité du propriétaire de ce véhicule pourrait être engagée.

Nos services ont pour mission de veiller au respect des lois et à la sécurité publique.

Une attention particulière sera portée à cette problématique et une sensibilisation accrue de la part de nos policiers sera mise en œuvre, par le biais d'avertissements et de rappels à la loi.

Si ceux-ci ne sont pas respectés, ils pourront faire l'objet de suites judiciaires...

Un panneau de signalisation carré et bleu n'est pas une interdiction ? Si !

Nos services reçoivent régulièrement des doléances de promeneurs et riverains des chemins de remembrement, en principe réservés à la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles.

Ces chemins réservés sont signalés au moyen de panneaux bleus carrés, reprenant le dessin de piétons, cavaliers, cyclistes etc... en fonction des catégories d'usagers autorisés à les emprunter.

Si dans notre conscience collective il est évident pour tout le monde que les panneaux circulaires rouges, comme le sens interdit

(C1)  et le sens unique (C3)  représentent une interdiction, il n'en est pas toujours de même avec le panneau F99 dans ses différentes variantes :



F99a. Chemin ou partie de la voie publique réservé à la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs.

Le signal peut être adapté en fonction de la ou des catégories d'usagers admises à circuler sur ce chemin.



F99b. Chemin ou partie de la voie publique réservé à la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs avec l'indication de la partie du chemin qui est affectée aux différentes catégories d'usagers.

Le signal peut être adapté en fonction de la ou des catégories d'usagers admises à circuler sur ce chemin.



F99c. Chemin réservé aux véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs.

Le signal peut être adapté en fonction de la ou des catégories d'usagers admises à circuler sur ce chemin.

Pourtant, ce panneau établissant une restriction de passage à l'exception de certaines catégories d'usagers **constitue bel et bien une interdiction de passage pour les autres catégories d'usagers.**

Comme le montrent les exemples ci-dessus, seules les catégories d'usagers dont le symbole est repris sur le panneau peuvent emprunter ces voiries.

Des exceptions permanentes, prévues par la loi, disposent toutefois que les services de secours peuvent emprunter ces voiries en tout temps, ainsi que propriétaires de biens immobiliers et/ou parcelles de terrain dont l'accès n'est possible que par ces chemins.

Mais, en règle générale, les véhicules automobiles, camions et camionnettes sont interdits à la circulation dans les rues et chemins réservés par ces panneaux F99.

Rouges, bleus, ronds ou carrés, les panneaux sont là pour nous protéger ! Ne pas les respecter, c'est d'abord prendre le risque de mettre en danger les usagers mais c'est également accepter l'idée de mettre la main au portefeuille pour régler les contraventions constatées.



Le Programme Stratégique Transversal, une autre vision de la politique communale



Le Conseil communal a pris acte du Programme Stratégique Transversal (PST) de la Commune de Villers-le-Bouillet au mois de septembre. Ce plan est une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. Véritable outil de gouvernance, le PST doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens. Il est fixé pour six ans et fait l'objet d'une évaluation à mi-mandat ainsi que dans les six mois qui suivent la mandature.

Les objectifs et actions de ce Programme Stratégique Transversal - volet externe, sont classés dans onze thèmes. Nous vous proposons de découvrir quelques actions envisagées pour cette mandature. L'ensemble du PST est disponible sur www.villers-le-bouillet.be.

1. Gouvernance – Citoyenneté – Services aux publics

- Mettre au point un Plan communal d'information et de participation citoyenne, incluant la consultation citoyenne sur les « grands dossiers communaux »
- Devenir une Smart City

2. Environnement – Propreté publique

- Mettre en place une politique participative de propreté publique
- Engager un agent constateur communal
- Réorganiser le service communal « Travaux & Entretien » dans le souhait d'une amélioration de son rôle d'opérateur de l'entretien des voiries, espaces publics et espaces verts

3. Sécurité – Qualité de vie

- Mettre en place des plans locaux de prévention (« les voisins veillent ») en associant les citoyens, les commerçants et les forces de police
- Mettre en place un cadastre des zones à risque en matière de sécurité routière afin de dresser un programme d'actions infrastructurelles
- Sécuriser la zone à risque du carrefour dit « de l'église » à Villers-le-Bouillet et rendre les lieux plus conviviaux

4. Energie – Climat – Territoire – Logement

- Valoriser et soutenir l'énergie éolienne, la marque de fabrique villersoise !
- Mettre en place une politique locale de réduction des émissions de gaz à effet de serre en gérant la commune, ses biens et son administration avec ces objectifs
- Soutenir les initiatives citoyennes en matière d'amélioration de la performance énergétique et de la transition énergétique par la présence d'une aide-conseil en énergie
- Moderniser l'éclairage public par le remplacement de l'éclairage actuel par du LED

5. Sport – Culture – Vie associative

- Créer une Régie des Sports (intégrée dans la Régie foncière communale) pour assurer une gestion optimale des infrastructures et soutenir la politique sportive communale
- Créer un « Pôle Sports » au centre de Villers-le-Bouillet

6. Petite-enfance – Enfance – Jeunesse – Aînés – Action sociale

- Mettre en place une politique de cohésion sociale
- Mettre en place des synergies Commune/CPAS afin d'optimiser l'offre sociale

7. Travaux publics – Egouttage – Patrimoine

- Etablir un cadastre des réseaux d'égouttage afin de fixer la programmation de l'investissement
- Mettre en place le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019 – 2021 puis programmer et mettre en place le PIC 2022 – 2024

8. Finances – Fiscalité – Budget – Marché Publics

- Développer une recherche active d'apports financiers externes
- Mettre en place un budget participatif afin d'associer les citoyens à la gestion publique

9. Economie – Emploi – Agriculture

- Créer une commission agri-rurale afin d'écouter les agriculteurs et développer des politiques de soutien et de valorisation de leur métier
- Soutenir les circuits courts pour rapprocher le producteur du consommateur
- Créer un marché du terroir

10. Mobilité

- Mettre en place une navette intra-communale pour pallier aux difficultés de liaison rencontrées par les usagers des transports en commun entre les différentes villages
- Soutenir le CPAS dans l'augmentation de l'offre du Villebus
- Sensibiliser au co-voiturage et l'encourager via la mise en place d'une plateforme en ligne

11. Enseignement

- Apporter un soutien au Plan de Pilotage de l'école communale 2019 – 2025
- Soutenir l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge
- Soutenir l'association des parents de l'école communale, qui appui l'équipe éducative et permet de créer du lien social au sein de l'école
- Renforcer les liens entre les différents réseaux d'enseignement

Notez qu'un volet interne relatif au fonctionnement de l'administration y est également développé.



Des news de l'Agence de Développement Local

Commission agri-rurale pour créer davantage de lien entre agriculteurs et citoyens

Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural menée par la Commune de Villers-le-Bouillet, des consultations citoyennes ont été menées. Il en est ressorti une volonté de créer davantage de lien entre le monde agricole et les autres riverains.

Un groupe de travail s'est formé pour envisager diverses manières de répondre à ce souhait de rapprochement. L'idée de la mise en place d'une Commission agri-rurale composée à la fois d'agriculteurs, citoyens et autorités communales est en cours de réflexion. L'objectif est la mise sur pied d'actions concrètes en vue d'améliorer le « vivre ensemble ». Ces projets permettront notamment de mieux faire connaître les spécificités du monde agricole et les activités saisonnières. Dans les prochains numéros de ce bulletin d'information, vous aurez l'occasion de découvrir l'avancement de ce projet.

Si vous souhaitez vous impliquer dans ce projet de Commission agri-rurale visant le rapprochement entre agriculteurs locaux et riverains ou pour tout autre renseignement, nous vous invitons à prendre contact avec nous par téléphone au 085 30 88 22 ou par mail à l'adresse adl@villers-le-bouillet.be. Toutes les idées sont les bienvenues !

Nous en profitons pour vous rappeler l'existence d'une Charte de la ruralité et de la Convivialité avec quelques rappels de base de la vie à la campagne. Celle-ci est à votre disposition dans le hall de l'Administration communale.



Salon du Bien-être & de la Vie saine



Le dimanche 1er décembre, une trentaine de professionnel(le)s du secteur bien-être a attiré le public friand de découvrir leur savoir-faire à l'initiative de la Commune de Villers-le-Bouillet et en collaboration avec l'ADL.

De nombreux visiteurs sont passés de stand en stand et ont assisté aux conférences et autres ateliers proposés lors de cette journée. Massage, pédicure, parfumerie, aromathérapie, Feng Shui, bioénergie, yoga, vélos électriques, cosmétiques bio, nutrithérapie, zéro déchet, producteurs locaux et bien d'autres choses encore... Une jour-

née riche en découvertes qui a rencontré un beau succès pour cette 1^{ère} édition. Le rendez-vous est pris pour une 2^e édition qui aura lieu le dimanche 29 novembre 2020. Professionnels, professionnelles, si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à vous manifester dès maintenant auprès de Dominique Doyen (dominique.doyen@villers-le-bouillet.be).



Concours Agri-Innovation

Agri-Innovation est un guichet à l'innovation et à la coopération mis en place depuis juin 2019.

Il est destiné aux agriculteurs, horticulteurs, maraîchers ou forestiers qui souhaitent innover dans leur domaine. L'innovation peut revêtir diverses formes et ne se limite pas qu'aux nouvelles technologies. Cela peut passer par un accueil particulier au sein de son exploitation ou de la forêt, par de nouvelles formes culturelles, la mise en commerce d'un produit innovant ou encore d'un emballage particulier.

Mais innover, ce n'est pas toujours facile. L'innov'acteur est souvent confronté à des difficultés, comme trouver le bon partenariat ou encore l'information qui lui permettra d'avancer. Agri-Innovation a pour mission de susciter l'innovation et la coopération en Wallonie et à Bruxelles sur des projets situés en zone rurale, urbaine ou péri-urbaine.

Chaque acteur de l'innovation peut obtenir un encadrement afin de trouver les bons partenariats. Des tours d'inspiration seront organisés sur le terrain afin de favoriser les échanges et les idées.

En outre, un concours est organisé afin de mettre en évidence des projets innovants mais aussi de les booster grâce à un prix de 2000€. Cinq projets seront ainsi retenus et pourront obtenir un coaching personnalisé et gratuit. Les prix seront remis lors de la Foire de Libramont en juillet 2020.

La campagne d'inscription au concours vient de s'ouvrir pour se terminer le 28 février prochain. Les formulaires d'inscription ainsi que le règlement sont disponibles sur le site www.agri-innovation.be.

Bien entendu, l'ADL est à votre disposition pour vous épauler dans vos démarches !

Jobs à pourvoir à Villers-le-Bouillet

Retrouvez tous les postes vacants à Villers-le-Bouillet sur le site internet de la commune. Rendez-vous sur www.villers-le-bouillet.be, dans la rubrique « offres d'emploi ». Celles-ci sont mises à jour quotidiennement. Pour tout renseignement, l'ADL est à votre disposition.





L'école communale ose le vert et recrée sa cour !



Apporter plus de nature et de biodiversité dans les écoles et mettre les enfants en contact direct avec la nature et la biodiversité dans la perspective de plus de bien-être et de convivialité sont deux des objectifs poursuivis par le projet « Ose le vert, recrée ta cour » lancé par la Wallonie.



L'école communale de Villers-le-Bouillet est l'une des 130 écoles fondamentales retenues dans le cadre du troisième appel à projet. Fin novembre, les élèves ont reçu la visite de Natagora afin de les accompagner dans la mise en œuvre du projet. Des prés fleuris ont été semés et des arbustes plantés dans le jardin situé entre les nouvelles classes et le bâtiment de l'école. Un potager sera également aménagé derrière la maison des petites Bouilles. Le tout sous la houlette de Yannick Davin, coordinateur du projet pour l'école communale.



Des jeux en pagaille à Vaux-et-Borset

Les jeux de société sont parfois délaissés par nos petites têtes blondes. L'école communale – implantation de Vaux-et-Borset a organisé une matinée découverte à destination de ses élèves de maternelle. Une occasion pour les parents, enfants, enseignants et accompagnateurs de s'amuser tous ensemble durant quelques heures.



Les élèves de l'école communale découvrent l'électricité avec le Techni Truck



Les élèves de 5e et 6e primaire de l'école communale de Villers-le-Bouillet ont pu tester leurs connaissances en électricité lors de la venue du Techni Truck les 8 et 15 novembre. Cet outil didactique de promotion des métiers techniques en pénurie est proposé par la Province de Liège. Il permet aux jeunes d'en découvrir concrètement le caractère créatif, exigeant et évolutif. Une belle initiation de nos élèves en vue de leurs choix futurs.



Les 6e de Saint-Martin visitent le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les élèves de sixième primaire de l'école Saint-Martin ont eu la chance de visiter le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont également eu l'opportunité d'échanger avec le Député Rodrigue Demeuse, ancien élève de l'école.

Dans la continuité de cette visite, ils vont maintenant rédiger une vraie proposition de décret sur le climat, qui sera parrainée par Monsieur le Député.



Saint-Martin découvre l'illustration

En 2ème maternelle, dans la classe de Madame Marie-Cécile, nous avons eu la chance de recevoir Madame Maud Roegiers, illustratrice de livres pour enfants. Après nous avoir raconté un de ses albums, elle nous a aidé à illustrer une histoire que nous avons inventée. Quel moment...haut en couleurs !! Merci à elle !



L'Agenda de l'école Saint-Martin

- Janvier
- 26/01 Petit déjeuner des 1ère maternelle organisé par l'AP
- Février
- 18/02 journée pédagogique : congé pour les enfants.
- Mars
- 07/03 Diners et soupers aux moules : invitation cordiale à tous.
 - 20/03 Journée pédagogique uniquement pour les enfants du maternel.
 - 26/03 Photos d'école
 - 27/03 Spectacle du printemps pour les classes primaires

L'Agenda de l'école communale

- Janvier
- 15/01 : Petit déjeuner à l'implantation de Fize-Fontaine
- Février
- 7/02 : Carnaval organisé par l'APECOV
 - Du 12/02 au 21/02 : Classe de neige pour les 5e et 6e
 - 20/02 : Carnaval aux implantations de Vaux-et-Borset et de Fize-Fontaine
 - 21/02 : Goûter pour les classes maternelles
- Mars
- 10/03 : Journée pédagogique
 - 17/03 : Spectacle « Pompe et Robinet »
 - 20/03 : Journée pédagogique pour les maternelles
 - 28/03 : Chasse aux œufs organisée par l'APECOV
 - 31/03 : Journée sportive pour les primaires



Votre événement n'est pas recensé dans l'agenda ? Envoyez un mail à cedric.willems@villers-le-bouillet.be

Jeudi 2 janvier

- **Concours de whist** : Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes. Informations : 019 67 87 11
- **Lotto Quine** : Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine de 14h à 17h. Une participation de 3 euros est demandée. Elle comprend la participation au jeu, café et pâtisserie. Informations : Pierrette Gochel-Bourguignon - 085 21 66 80

Samedi 4 janvier

Portes ouvertes à l'Ecole des Poulains

"Le nouvel an des animaux"

Venez découvrir tout le petit monde de l'Ecole des Poulains, ce petit coin de paradis où les animaux et la nature sont rois. Au programme : jeu des questions, visite des animaux et du domaine, petites dégustations, concours de dessin, grimage, etc. PAF : chacun apporte un petit cadeau pour les animaux (jouets, aliments adaptés etc.). Informations : 0475 33 12 47 ou info@ecoledespoulains.be

Dimanche 5 janvier

Dîner choucroute

La RJS Fizoise organise un dîner choucroute au sein de la buvette du club.

Lundi 13 janvier

Collecte des sapins

Une collecte des sapins de Noël est organisée dans les rues de Villers-le-Bouillet.

Mercredi 29 janvier

Permanence Infor Jeunes

Infor Jeunes tient une permanence décentralisée à la maison de quartier de Vaux-et-Borset de 16h à 18h.

Samedi 1 février

Souper de la Vaillante villeroise

Le club de gymnastique La Vaillante villeroise organise son souper annuel à l'école Saint-Martin à partir de 18h30. Au menu : potage, tartiflette ou hachis parmentier, dessert.

Informations et réservations :

f.rederic@hotmail.com

Samedi 1 et dimanche 2 février

Brocante

Le club de handball Villers 59 organise une brocante à la Maison des Solidarités de Villers-le-Bouillet.

Informations et réservations : 0475 49 10 70

Dimanche 2 février

La Chandeleur à Vaux-et-Borset

Venez en famille fêter la Chandeleur en dégustant de délicieuses crêpes avec la locale Ecole de Villers-le-Bouillet. Rendez-vous entre 14h et 18h à la Maison de quartier de Vaux-et-Borset. Informations : info@villers-le-bouillet.ecolo.be - 0494 79 36 92

Jeudi 6 février

- **Concours de whist** : Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes. Informations : 019 67 87 11
- **Lotto Quine** : Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine de 14h à 17h. Une participation de 3 euros est demandée. Elle comprend la participation au jeu, café et pâtisserie. Informations : Pierrette Gochel-Bourguignon - 085 21 66 80

Samedi 8 février

Repas de Saint-Valentin

L'Amicale des pensionnés de Villers-le-Bouillet organise son repas de Saint-Valentin à partir de 12h à l'école Saint-Martin.

Informations et réservations : 085 23 37 30 ou 0495 47 74 24

Dimanche 23 février

Tournoi intergénérationnel de jeux de société

Venez jouer (en famille ou non) à la Maison de Quartier de Vaux-et-Borset et partager le goûter en mode « auberge espagnole » ! Participation gratuite, organisation d'un covoiturage à la demande.

Informations et inscriptions : asbl VERSO au 0476 394 703 ou 0476 799 900 ou 0478 925 923

Mercredi 26 février

Permanence Infor Jeunes

Infor Jeunes tient une permanence décentralisée à la maison de quartier de Vieux-Waleffe de 16h à 18h.

Jeudi 5 mars

- **Concours de whist** : Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes. Informations : 019 67 87 11
- **Lotto Quine** : Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine de 14h à 17h. Une participation de 3 euros est demandée. Elle comprend la participation au jeu, café et pâtisserie. Informations : Pierrette Gochel-Bourguignon - 085 21 66 80

Samedi 7 et dimanche 8 mars

Brocante

Le club de handball Villers 59 organise une brocante à la Maison des Solidarités de Villers-le-Bouillet.

Informations et réservations : 0475 49 10 70

Mercredi 18 mars

Salon de l'emploi et de la formation

La Commune de Villers-le-Bouillet, dans le cadre de son Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec l'Agence de Développement Local, organise son salon de l'emploi et de la formation de 13h30 à 19h.

Samedi 21 mars

Souper Paëlla : La RJS Fizoise organise un souper Paëlla au sein de la buvette du club.

Jeudi 2 avril

- **Concours de whist** : Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes. Informations : 019 67 87 11
- **Lotto Quine** : Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine de 14h à 17h. Une participation de 3 euros est demandée. Elle comprend la participation au jeu, café et pâtisserie. Informations : Pierrette Gochel-Bourguignon - 085 21 66 80

Vendredi 3 avril

Jogging des éoliennes : Le comité des Fêtes de Warnant organise son traditionnel jogging des éoliennes à Warnant-Dreye.

Samedi 4 avril

Grand feu : Le traditionnel grand feu de Vaux-et-Borset est organisé en ce premier samedi d'avril.

Alcooliques Anonymes

Groupe de Fize-Fontaine

Réunion tous les lundis de 20h à 22h à la maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais, 76 à 4530 Fize-Fontaine (Villers-le-Bouillet)

Contact : 078 15 25 56

Michel 0486 72 15 48

Hélène 0496 10 78 15

Etat-civil

DECES

Marie-Anne BANDE – Villers-le-Bouillet
Marcel PRÉGALDIEN – Villers-le-Bouillet
Stanislawa PONIEWIERA – Villers-le-Bouillet

Martine ROBERT – Villers-le-Bouillet

Maurice DE NIL – Vaux-et-Borset

Nicole MONZÉE – Vaux-et-Borset

Claude DULAUNOY – Vaux-et-Borset

Louise CROYMANS – Villers-le-Bouillet

Nicole PICRIT – Vaux-et-Borset

Marie PETIT – Villers-le-Bouillet

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.

NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de Emma – Arthur – Noémie – Clément – Sébastien – Camille – Aliya – Gabriel – Theo – Jules – Abigaëlle – Timéo – Claire – Clément – Emilie – Jan
Félicitations à tous !



VIDEM



Le programme de Videm comprenait la volonté de mettre en place un jumelage. Villers Demain est attentif au vivre ensemble, persuadé que la prévention des conflits, qu'ils soient de voisinage ou de plus grande ampleur, passe par la connaissance de l'autre. C'est cette envie d'aller vers l'autre et de créer du lien qui, par le passé, a déjà amené notre bourgmestre à initier les premiers apéros villersois, qui connaissent aujourd'hui un succès croissant. Il est aussi à l'origine de la charte de la ruralité : il s'agit d'un document remis par l'administration à chaque nouvel habitant de notre Commune, pour attirer son attention sur le fait qu'il s'installe à la campagne, avec tous les avantages que cela comporte, mais avec aussi certaines contraintes. Les jumelages ont un sens qui se trouve dans l'histoire mouvementée de notre continent. Historiquement, les jumelages se sont développés après la seconde guerre mondiale, l'idée – simple mais forte – étant que des peuples qui se connaissent sont moins enclins à se faire la guerre. Car c'est l'ignorance qui dresse les gens les uns contre les autres. La deuxième guerre mondiale peut sembler loin, mais d'autres atrocités ont été commises en Europe, voici à peine vingt ans, dans les Balkans. La raison d'être des jumelages reste donc d'actualité, surtout en cette période politique en Europe : à l'heure de la peur de l'autre, de l'ignorance et de l'individualisme, s'ouvrir concrètement à l'autre, au-delà des liens artificiels des médias ou de la virtualité des réseaux sociaux, reste une démarche éducative et salvatrice.

Tous ceux qui ont effectué tout ou partie de leurs études à l'étranger peuvent en témoigner. De nombreux citoyens nous ont interpellé, soucieux de voir ce point de notre programme se concrétiser. Et notre idée est d'y associer toutes celles et ceux qui le souhaitent. Alors, ce jumelage, ça vous dit ? Si la réponse est oui, contactez-nous pour vos suggestions au 0495/23.67.48 ou par mail à contact@videm.be

Le groupe VIDEM

GénérationS

4530



Un premier salon du bien-être et de la vie saine

Ce dimanche 1er décembre s'est tenu le 1er salon du bien-être et de la vie saine.

Pas moins de 23 exposants étaient présents avec pour cadre une décoration sur le thème de Noël féérique et une belle participation citoyenne.

Nous avons pu, une nouvelle fois, découvrir la diversité et la compétence des acteurs économiques de ce secteur sur notre territoire.

Organisateurs, participants et exposants ont été ravis de cette première expérience qui peut être qualifiée de réussite !

L'échevinat des événements saisit l'occasion de renouveler ses remerciements aux services communaux et aux exposants qui ont contribué à ce succès.

Dès lors, à vos agendas, 2020 connaîtra un second salon que nous espérons encore plus riche en découvertes !

Une Année Nouvelle

Madame de Sévigné vous dirait « Que cette année vous soit heureuse; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune ».

Et pour notre part, nous concluons ainsi : meilleurs vœux à chacun d'entre vous !

Le groupe GénérationS4530

Ecolo



La transmission... ou l'écho-logique.

L'année 2020, qui pointe le bout de son nez, verra certainement apparaître, nous en avons l'espoir en écrivant ces quelques lignes, un nouveau gouvernement, avec peut-être de nouvelles « têtes ». Nous restons persuadés que les accords seront bons et que la petite Belgique (comme on aime la nommer) fera encore beaucoup parler d'elle, plus en bien dans les médias, qu'en mal dans d'autres couloirs, disons, de l'indiscrétion. En 2020, notre parti fêtera ses 40 ans, nul doute que quelques festivités marqueront l'événement.

Cocorico !
Et vive la quarantaine !

Nous n'allons pas passer en revue les dossiers et les résultats de nos avancées, au-delà de ceux et celles-ci, nous voulions juste féliciter les jeunes qui montent, leur volonté, leur énergie, leur enthousiasme. La Transmission, comme un écho, suit son cours et merci à eux.

Merci aussi à vous, Villersois et Villersois, d'avoir permis cette transmission, à votre manière.

L'année 2020, que nous vous souhaitons la plus prospère, verra sans doute les premières réalisations concrètes de ce que nous mettons en place avec le collège villersois, le personnel communal, les enseignant-e-s, les employ-e-s, les ouvrier-e-s, et toutes les personnes qui s'investissent souvent dans l'ombre dans les comités, les ASBL, etc., à créer le bien-vivre à Villers.

Passons de bonnes fêtes, réjouissons-nous de véhiculer du positif et à très bientôt.

Le groupe Ecolo

Le Groupe Ensemble



Chers Amis,

Un an est passé depuis les élections communales et malgré les beaux discours que nous entendons ou lisons ici et là, nous constatons que les grands changements annoncés restent invisibles. Nous en voulons pour preuve une des priorités annoncée par la majorité, à savoir la propreté. Nos villages n'ont jamais été aussi sales qu'actuellement ! Feuilles mortes non ramassées depuis ... un an, herbes folles poussant à foison l'été dernier, dépôts sauvages non traités, etc.

Et que voyons-nous lors du vote du budget 2020 au dernier conseil communal : une augmentation de la taxe de collecte des immondices ! Nous pensons que ceci entraînera une augmentation des dépôts clandestins.

Œuvrant au quotidien, souvent dans la discrétion, les mandataires du Groupe Ensemble restent vigilants et motivés à défendre vos intérêts. Que ce soit au Conseil Communal, au Conseil de l'Action Sociale ou au sein des diverses institutions communales ou intercommunales.

Nous en voulons pour preuve l'ALEM (Agence Locale pour l'Emploi) où enfin après des mois de blocage par la majorité, le travail du conseil d'administration a enfin pu reprendre de manière plus sereine. Un gros chantier doit effectivement être entrepris au niveau des conditions de travail des travailleuses, la presse s'en est faite l'écho.

Mais, nous y voilà, les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Cette période de réjouissances, de cadeaux et de bons repas ne doit pas nous faire oublier les personnes isolées, démunies ou malades. Qu'elles soient près de chez nous ou un peu plus loin ... Nous vous souhaitons un Joyeux Noël ainsi qu'une pétillante Nouvelle Année.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vivre 2020 à vos côtés.

Le Groupe Ensemble

Ces colonnes sont ouvertes aux partis politiques démocratiques représentés au Conseil communal en vertu du Règlement d'Ordre Intérieur (art. 88). En cas de non transmission d'un texte dans les formes et/ou délais prescrits, l'espace est laissé en blanc.



Profeno

Votre fenêtre ouverte sur un confort durable



PVC • BOIS • ALU

Fenêtres • Portes • Portes de garage

« Service, savoir-faire
et matériaux de qualité
à des prix compétitifs ?
Profeno évidemment ! »

Profeno habille vos fenêtres avec des matériaux à la pointe de la technologie, alliant l'esthétique, la sécurité, l'isolation et la fiabilité tout en répondant aux normes énergétiques et de fabrications à des prix compétitifs et sans compromis !

VOUS DÉSIREZ UNE OFFRE PERSONNALISÉE ? CONTACTEZ-NOUS

☎ 010/81.18.44 🏠 Rue des Trois Fontaines 30 🌐 www.profeno.be
1370 Jodoigne 📧 info@profeno.be



Rue des Trois Fontaines, 30 dans le zoning industriel de Jodoigne - En semaine de 8h30 à 18h00. Le samedi de 10h00 à 16h00.



VOTRE BONHEUR
MÉRITE TOUT NOTRE ENGAGEMENT



THOMAS & PIRON | 061 53 12 16 | www.thomas-piron.eu